

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.074

L'An Deux Mille Cinq, le 24 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 17 JUIN 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 17 JUIN 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Mlle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT  
M. BUJARD représenté par M. HUGENDBLER  
M. CAU représenté par Mme COURTIN  
M. COASSIN représenté par M. BIRON  
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN  
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONVENTION D'OBJECTIFS 2005 - SOMEJOB - RECTIFICATIF N° 1

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé de conclure et signer un rectificatif à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et la SOMECOB, approuvée par le Conseil Municipal du 29 mars dernier et par laquelle la Ville s'engageait à verser une subvention de 45 734 Euros.

En effet, tant les inscriptions budgétaires que la délibération attribuant les subventions, avaient fixé le montant à 66 775 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de rectificatif,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le rectificatif n° 1 à intervenir à la convention d'objectifs conclue entre la collectivité et la SOMECOB
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit rectificatif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 juin 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**